

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Collaborateur en cabinet d'expertise comptable

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Collaborateur en cabinet d'expertise comptable (CCEC)* forme des collaborateurs comptables en cabinet d'expertise ou en direction financière d'entreprise. S'appuyant sur une équipe pédagogique constituée tant de professionnels professeurs associés (PAST) ou vacataires (70 % environ) que d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'Institut universitaire de technologie (IUT- 30 % environ), la formation, d'une durée d'un an, vise à donner aux étudiants la maîtrise des connaissances et compétences dans les domaines juridiques, comptables et financiers leur permettant de seconder efficacement un expert-comptable ou un commissaire aux comptes. Au-delà, elle doit permettre aux diplômés d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de responsabilités et d'animation d'équipes en matière d'audit, de suivi des dossiers, ou de présentation des comptes annuels. La licence accueille, au sein du même groupe, des étudiants en alternance (contrat de professionnalisation) et des étudiants classiques.

Les cours sont dispensés au sein de l'IUT Nice Côte d'Azur, sur le campus Fabron. Elle est actuellement présentée sous une mention de licence *Management des organisations*, le dossier mentionne une évolution selon la nomenclature du 27 mai 2014 dans la dénomination *Métiers de la gestion et de la comptabilité* avec la spécialité *Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise*.

Analyse

Objectifs
<p>La licence <i>CCEC</i> vise à former de futurs collaborateurs comptables en cabinet d'expertise-comptable ou en direction financière d'entreprise.</p> <p>Elle expose clairement les connaissances et compétences attendues pour cet exercice professionnel. Les métiers visés à l'issue de la formation correspondent bien à la formation dispensée.</p> <p>Au regard de ces objectifs, l'évolution vers la dénomination <i>Métiers de la gestion et de la comptabilité</i> avec la spécialité <i>Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise</i> paraît parfaitement justifiée.</p>
Organisation
<p>La formation montre un bon équilibre entre les unités d'enseignement (UE). Le détail des cours permet d'apprécier leur complémentarité à l'issue d'un bac+2 (diplôme universitaire de technologie (DUT) ou brevet de technicien supérieur (BTS)). L'approche transversale (comptabilité, droit, fiscalité, contrôle, finance, etc.) offre également une ouverture très recherchée par la profession dans le domaine de la gestion sociale (fiche paie, contrat travail).</p> <p>La mise en place, au sein de l'IUT, de collaborations entre les différents pilotes de licence constitue un point positif pouvant permettre l'échange de bonnes pratiques.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement est pleinement justifié en l'absence de licence équivalente sur le département.</p> <p>L'un des points forts de la formation est la force des relations et collaborations nouées avec les partenaires socio-économiques en particulier avec le CROEC (Conseil régional de l'ordre des experts-comptables) dont l'adossement est indispensable pour une telle formation. Le rapprochement avec certains cabinets (par exemple Fiducial) peut aussi faire sens, en particulier pour développer l'alternance et trouver des débouchés. Accélérer le développement de la formation suivant cet axe passe en particulier par une meilleure notoriété. Le CROEC devrait intensifier son action pour améliorer la connaissance et reconnaissance de cette formation sur le département auprès des autres cabinets d'expertise.</p>
Equipe pédagogique
<p>Le dispositif de pilotage est efficace et solide. Le diplôme est dirigé par un expert-comptable PAST parfaitement au fait des problématiques et besoins de la profession. Ce pilote est entouré d'une équipe pédagogique resserrée, et secondé si nécessaire par un enseignant titulaire de l'IUT.</p> <p>Environ 70 % des volumes horaires sont réalisés par des professionnels (PAST et vacataires) hautement qualifiés : experts-comptables et avocats. Les 30 % restant sont effectués par des titulaires de l'IUT, eux aussi spécialisés dans le cœur de métier de la formation dispensée.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les chiffres des enquêtes confirment qu'à l'issue de la formation, les étudiants trouvent des débouchés. En évaluant l'insertion professionnelle uniquement à partir des étudiants qui ne poursuivent pas leurs études, les chiffres sont alors excellents puisque le taux d'emploi ressort alors à près de 100 % dans l'enquête à six mois. Cela confirme que le marché de l'emploi est très demandeur de collaborateurs issus d'une telle formation.</p> <p>On peut dans ces conditions regretter que certains étudiants choisissent de poursuivre leurs études (de 10 % à 30 % de la promotion suivant les années). Le responsable de formation devrait tenter de limiter ce phénomène lors du recrutement des étudiants, même s'il est vrai que cet état de fait résulte également du choix de l'étudiant et du responsable de formation post-troisième année de licence (L3) qui l'accueille.</p> <p>Le nombre de candidatures avancé est assez élevé (autour de 300 chaque année) et laisse espérer une possibilité de sélection des étudiants à l'entrée. L'origine des candidats retenus, composés pour moitié d'étudiants titulaires d'un DUT et pour moitié de titulaires d'un BTS, peut se justifier par les prérequis techniques nécessaires dans la formation.</p>
Place de la recherche
<p>La formation ne dispose pas d'ancrage à la recherche : on compte seulement deux maîtres de conférences (MCF) dans l'équipe pédagogique et ces derniers n'exercent pas leur spécialité dans un domaine proche de la comptabilité. Seuls 10 % des enseignements sont assurés par des MCF. La forte participation des PRAG (professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur) ou des PAST experts-comptables permet d'attester de la mise à jour des réglementations enseignées, mais les étudiants ne bénéficient pas de contact avec la recherche scientifique dans le domaine de la comptabilité, de la finance ou du contrôle.</p> <p>Cet aspect, s'il ne constitue pas un élément défavorable étant donné les débouchés professionnels que vise la formation, pourrait faire l'objet d'amélioration.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est l'un des points forts de la formation. Les métiers sur lesquels débouche cette formation sont très clairement identifiés. Un pilote de la formation PAST, issu du métier, ainsi que la participation de nombreux professionnels vacataires garantissent une bonne professionnalisation de la formation.</p> <p>Les partenariats permettent d'envisager un développement de la formation continue (sous forme d'alternance). L'implication du CROEC est bénéfique et mise en avant. Mais, dans l'objectif de développement, il doit poursuivre ses efforts pour rendre la LP plus visible auprès de ses membres actuels.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les projets tuteurés sont présentés sous une forme intelligente consistant à initier les étudiants à la recherche et synthèse d'information dans la documentation professionnelle et permettant un gain de temps lors du stage en cabinet. Les projets tuteurés sont ainsi dédiés à la mise à jour réglementaire des cabinets et à des travaux documentaires sur des points précis et utiles au cabinet.</p>

<p>Si la forme est intelligente, il est néanmoins possible de s'interroger sur l'étroitesse des sujets traités compte tenu du barème très important accordé à ces projets tuteurés, et des enjeux auxquels fait face la licence. Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants qui ne sont pas en alternance, compte tenu du temps dont ils disposent lorsque les étudiants en contrat de professionnalisation sont en entreprise.</p> <p>Il conviendrait d'étendre le champ du projet tuteuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit en leur soumettant plus d'une problématique par an. - Soit en utilisant ces projets favorisant la promotion de la licence auprès des acteurs concernés. <p>Cette dernière possibilité n'est pas utilisée alors que le manque de notoriété est une faiblesse mise en évidence à plusieurs reprises lors des autoévaluations et que la formation pourrait en bénéficier pour son développement en alternance.</p> <p>Les stages se font en cabinet, le débouché professionnel principal des étudiants. Les objectifs, l'organisation et l'évaluation des stages et projets sont satisfaisants et tiennent compte tant des besoins de l'entreprise que de la mise en pratique des connaissances et compétences acquises au sein de leur formation.</p>
Place de l'international
<p>La dimension internationale de la formation n'est pas mentionnée. On notera néanmoins que les débouchés professionnels au sein du tissu régional de cabinets d'expertise ou dans les services comptables des petites et moyennes entreprises (PME) n'exigent pas nécessairement une dimension internationale plus forte.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement ne pose <i>a priori</i> pas de problème car un nombre de candidats important (au moins en formation initiale - FI) candidate à la formation. Dès lors, un recrutement ciblé permet de minimiser l'importance d'éventuelles passerelles au niveau L3.</p> <p>La formation reste néanmoins <i>a priori</i> ouverte à des candidats ayant peu de connaissances en comptabilité. Il semble que, finalement, peu de tels candidats soient retenus. On peut, dès lors, se demander si le module de rattrapage pouvant « être mis en place » pour ces candidats ne l'a jamais été.</p> <p>La possibilité de validation des acquis de l'expérience (VAE) est mise en avant, mais aucune VAE n'a été réalisée en pratique depuis au moins l'année 2011, alors qu'un vivier de candidats potentiels existe dans les directions financières d'entreprises et les cabinets comptables.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'effectif est composé, depuis l'année 2015, pour moitié d'étudiants en FI et pour moitié d'étudiants en alternance. Le rythme des enseignements se trouve de ce fait peu adapté pour les étudiants en formation initiale qui se voient imposer le rythme d'alternance et doivent consacrer certaines semaines à leur projet tuteuré uniquement. L'objectif annoncé d'ouvrir une seconde promotion en apprentissage ne réglerait pas ce problème tant qu'une des deux promotions n'est pas dédiée exclusivement à la formation initiale.</p> <p>Il conviendrait de mettre fin à cette situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit en distinguant deux promotions (un groupe « formation initiale et formation continue classique », un autre groupe d'alternants (que ce soit sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)), grâce à l'objectif affiché de faire monter en puissance les contrats d'apprentissage en alternance. - Soit en imposant à tous le rythme de l'alternance, et en permettant aux étudiants en formation initiale d'étaler leur stage (de 16 semaines) dans l'année suivant le même rythme que les alternants. <p>Concernant le numérique, l'absence d'utilisation au sein de la formation d'un progiciel de gestion fréquemment utilisé par les professionnels constitue un point sensible noté aussi bien par les étudiants que par le pilote de formation. Une contrainte de coût est avancée pour justifier cet état de fait. Pourtant de nombreux IUT parviennent à maîtriser cette contrainte. Il serait souhaitable, à travers les budgets issus de la montée des contrats en alternance ou un partenariat avec un éditeur de progiciels de pallier cette lacune dans la formation.</p>
Evaluation des étudiants
<p>La forme des évaluations n'appelle aucune remarque particulière concernant le jury d'examen assez classique dans sa forme et ses objectifs.</p> <p>L'évaluation régulière est réalisée sous forme de contrôle continu selon un nombre de crédits européens (ECTS) cohérent et homogène pour chaque cours.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>De nombreux éléments (maquette, description de l'organisation de la formation etc.) permettent de penser que les compétences sont transmises et acquises, et l'évaluation régulière des étudiants (travaux individuels et collectifs évalués à l'écrit et à l'oral) permet sans doute de déceler d'éventuels problèmes à ce niveau. Un suivi individualisé permettrait néanmoins de s'en assurer et d'éviter le cas échéant tout problème lié au suivi de l'étudiant.</p> <p>Il n'est pas fait mention de l'existence d'un livret de suivi individualisé. L'absence de précision sur l'existence d'un suivi individualisé des compétences dans la présentation de la formation est regrettable.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est régulier et assuré : nous disposons d'enquête sur l'insertion (à six mois) depuis 2012.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le procès-verbal de conseil de perfectionnement atteste de l'implication de la profession (quatre experts-comptables dont un représentant du CROEC) mais il est trop succinct et ne donne pas d'aperçu des éventuels échanges qui auraient pu y avoir lieu.</p> <p>S'il est fait mention d'une évaluation de la formation, ainsi que des UE par les étudiants, peu d'éléments concrets sont donnés sur les résultats de ces évaluations : pas d'année de lancement, ni de taux de réponse moyen. Sauf à considérer que les étudiants ne répondent que très partiellement aux enquêtes, il aurait été bon de plus développer sur ces procédures. Même si les remarques des étudiants sont peu nombreuses, joindre le(s) modèle(s) d'enquête administrée accompagné(s) de quelques éléments de situation aurait été utile.</p> <p>En synthèse, si le conseil de perfectionnement est actuellement un lieu de réflexion sur l'organisation de la formation (dont sont issus des propositions, tel le basculement vers un rythme d'alternance pour une seconde promotion), il doit aussi devenir un lieu d'évaluation de la formation en elle-même dans le cadre d'une démarche qualité.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une très bonne insertion professionnelle.
- Une implication très forte et un bon adossement au monde professionnel (pilote expert-comptable, de nombreux intervenants professionnels, accompagnement réalisé par le CROEC).
- Une bonne anticipation de l'évolution des métiers de la comptabilité (suppression des postes d'opérateurs de saisie comptable à un horizon de 10 ans) et orientation des besoins de la profession vers davantage de conseil vendu aux clients.

Points faibles :

- Une absence d'action correctrice proposée quant à la non-utilisation d'un progiciel comptable qui soit couramment utilisé par les cabinets d'expertise-comptable en raison du coût. Le financement d'un tel progiciel s'impose. Un partenariat avec un éditeur de progiciel pourrait minorer ce coût et répondre à cette attente légitime des étudiants.
- Un rythme de l'alternance qui est imposé aux étudiants en formation classique sans qu'aucun programme spécifique ne soit prévu pour leurs journées « libres ». Les projets tuteurés ne peuvent combler seuls toutes les journées sans enseignement et sans stage.
- Une absence d'actions correctrices face à la méconnaissance attestée par le responsable de la formation auprès de nombreux cabinets d'expertise-comptable pourtant directement concernés par cette formation.

Avis global et recommandations :

La formation présente de nombreuses garanties de bonne gestion par le responsable de formation et une bonne implication de la part des enseignants et de la profession. Elle offre une très bonne insertion professionnelle des étudiants. À cette aune, nous ne pouvons qu'inciter l'équipe pédagogique de la licence à marteler son message concernant la finalité professionnelle de la licence afin de faire en sorte qu'un maximum d'étudiants s'insère professionnellement au terme de la licence.

La lecture du dossier appelle plusieurs recommandations :

- Les projets tuteurés pourraient constituer des outils efficaces pour faire la promotion de la licence auprès des professionnels de la région. Il conviendrait d'en orienter certains en ce sens. Ceci permettrait d'améliorer la notoriété de la formation auprès des « petits » cabinets et d'étendre les partenariats avec des cabinets de taille régionale.
- Il conviendrait de doter la formation d'un progiciel de gestion couramment utilisé par les cabinets d'expertise comptable. Le développement de partenariats avec des cabinets de taille régionale ou avec des éditeurs de progiciels pourrait permettre de financer plus facilement cette acquisition.
- Il conviendrait de différencier les rythmes pédagogiques entre la promotion « classique » (formation initiale et formation continue) et la promotion « alternants » (contrats de professionnalisation ou apprentissage). La croissance annoncée de la formation en alternance (apprentissage) devrait permettre de réaliser plus facilement cette différenciation, ou, à défaut, le développement uniquement en alternance.

Sur ce dernier point, les raisons qui retardent le développement de la formation par l'alternance interrogent. Le surcoût d'un contrat de professionnalisation par rapport à un contrat apprentissage pour l'employeur mis en avant est insuffisant pour justifier du faible développement de l'alternance.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE SUR LE
RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

Licence professionnelle Collaborateur en cabinet d'expertise comptable

Réf: C2018-EV-0060931E-DEF-LP180015001-019240-RT

Nice, le 21/04/2017,

Madame, Monsieur,

Concernant le rapport d'évaluation HCERES de la Licence Professionnelle Collaborateur Cabinet d'Expertise Comptable je tiens à apporter les précisions suivantes :

- J'ai mis en place sur la promotion actuelle des projets tuteurés visant à promouvoir la formation auprès de l'Ordre des Experts Comptables mais également auprès des établissements d'enseignement BAC+2 de gestion de manière à avoir plus de candidatures et donc une meilleure sélection des candidats
- La formation vient d'être habilitée en alternance apprentissage, la promotion actuelle étant la deuxième sous forme de contrats de professionnalisation pour moitié de l'effectif global. La formation est donc jeune en alternance mais monte en puissance sous cette forme et l'autorisation du contrat d'apprentissage va la booster davantage. Dans le cadre de l'accréditation toutes les licences professionnelles fonctionneront en alternance excluant de fait une gestion compliquée avec plusieurs types de public. De plus il est hors de question de dupliquer les enseignements ou d'envisager des rythmes différents selon les publics pour des raisons évidentes de soutenabilité.
- La formation manque effectivement d'un progiciel utilisé couramment par les cabinets comptables en raison du coût, le progiciel actuel étant plus destiné aux TPE. A l'occasion des appels à projets pédagogiques lancés par la CFVU et donnant lieu à des financements, nous pourrions en effet déposer un projet dans le but d'acquérir ce type de progiciel pour compléter la formation de nos étudiants et comme indiqué précédemment l'habilitation par la Région pour un fonctionnement en alternance peut nous permettre de faire une demande de subvention pour un tel outil. La prospection du logiciel peut faire l'objet d'un projet tuteuré lors de la prochaine promotion

A part ces points évoqués, je n'ai aucune observation à formuler.

Cordialement.

Philippe Maurel

Responsable de la formation

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN